

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 4 septembre 2015

**Présents** :

Anne-Marie FORGEOUX, maire  
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –  
Christophe MARTIN, adjoints  
Edmond CADET - Alain BOITTE – Margot MERLE – Charlotte LANDRE –  
Aurélien VINCENT - Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT –  
Patrick LESPINASSE

**Procurations** :

Bruno BOUCHARD à Christophe MARTIN  
Aurélien BERNARD à Margot MERLE

**Secrétaire de séance** : Christophe MARTIN

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Madame Bernadette TELMON demande la parole et indique que, malgré certaines pressions subies depuis qu'elle participe aux travaux et commissions municipales, elle ne remettra pas sa démission.

Monsieur du CHAFFAUT indique qu'il s'agit d'une question d'honnêteté vis-à-vis des électeurs, Madame TELMON précise qu'elle considère ainsi travailler pour la population du Monêtier.

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a prise au titre des délégations données par le Conseil Municipal, délibération n°021/2014 du 9 avril 2014, depuis le 17 juin 2015.

**1°/ Délibération n°048/2015 – SIVM : approbation des tarifs de ski de fond pour la saison 2015/2016**

Le Conseil Municipal approuve les tarifs du ski de fond, arrêtés par le SIVM de Serre Chevalier pour la saison 2015/2016

**Approuvé par 10 voix POUR , 2 voix CONTRE** (Roger GUGLIELMETTI et Bernadette TELMON) et **3 ABSTENTIONS** (Edmond CADET, Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

**2°/ Délibération n°049/2015 – SIVM : approbation des tarifs de la Taxe de séjour**

Le Conseil Municipal entérine les tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, arrêtés par le SIVM, suite à la publication de la loi de finances pour 2015, comprenant :

- \*l'intégration de nouvelles catégories d'hébergement,
- \*l'augmentation du plafond des catégories 4\*, 3\* et hébergements non classés, ainsi que les modifications concernant les exonérations.

**Approuvé à l'unanimité**

3°/ Délibération n°050/2015 – Vente d'un immeuble

Le Conseil Municipal autorise la vente à OASIS Promotion de la parcelle AB224 pour un montant de 900 000 € HT afin de réaliser un projet d'hôtel-restaurant, et autorise Madame le Maire à signer une nouvelle promesse de vente permettant de finaliser le projet avant le 31 janvier 2016.

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 CONTRE** (Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

4°/ Délibération n°051/2015 – Zone Artisanale les Sables – tranche II : approbation de l'A.P.D.

Le Conseil Municipal approuve les dépenses d'aménagement de la deuxième tranche de la zone artisanale «Les Sables», pour une superficie totale de 11 276 m<sup>2</sup>, et un budget prévisionnel de 188 811.29 € HT.

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (Gilles du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

5°/ Délibération n°052/2015 – Zone Artisanale les Sables II – Permis d'Aménager

Le Conseil Municipal approuve le Permis d'Aménager de la deuxième tranche de la zone artisanale Les Sables.

**Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSENTIONS** (Gille du CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

6°/ Délibération n°053/2015 – Budget Primitif 2015 : zone artisanale les Sables II

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 de la zone artisanale les Sables II, établi comme suit :

		propositions nouvelles	total crédits 2015
Fonctionnement	Dépenses	409 680.00 €	409 680.00 €
	Recettes	0.00 €	0.00 €
Investissement	Dépenses	414 840 .00 €	414 840.00 €
	Recettes	0.00 €	0.00 €
		TOTAL	824 520.00 €

**Approuvé à l'unanimité**

7°/ Délibération n°054/2015 – Demande de prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Alpes Provence

Le Conseil Municipal, afin de financer les travaux d'extension de la zone artisanale, accepte la proposition de crédit de la caisse régionale du Crédit Agricole Alpes Provence, qui sera remboursé par la vente des lots :

Montant : 210 000 Euros	Durée : 24 mois
Objet du crédit : financement de la Zone Artisanale Les Sables 2	Taux fixe 1.91%
Frais de dossiers : 0.10%	Remboursement par échéances constantes : 1 <sup>ère</sup> année : 108 040.02 € 2 <sup>ème</sup> année : 108 017.74 €

**Approuvé à l'unanimité**

8°/ Délibération n°055/2015 – Navette village saison 2014/2015 : participation financière

Le Conseil Municipal décide la participation financière de la commune, pour la saison 2014/2015, à hauteur de 7 395 €.

**Approuvé à l'unanimité**

9°/ Délibération n°056/2015 – Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée et de Briançon : désignation des représentants communaux

Le Conseil Municipal désigne :

Titulaires : Anne-Marie FORGEOUX (élue par 15 voix)

Carole CISSE (élue par 13 voix)

Suppléants : Christophe MARTIN (élu par 13 voix)

Edmond CADET (élu par 12 voix)

pour représenter la Commune au sein du nouvel Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier Vallée et de Briançon.

10°/ Délibération n°057/2015 – Bibliothèque municipale : élimination d'ouvrages

Le Conseil Municipal autorise la bibliothèque à procéder à des éliminations régulières. Pour l'année 2015 cela porte sur : 250 livres et 50 magazines.

**Approuvé à l'unanimité**

11°/ Délibération n°058/2015 – Bibliothèque municipale : convention portage de livres à domicile

Le Conseil Municipal approuve la proposition de partenariat entre l'association «Vivre et vieillir chez soi» et les communes de Le Monétier les Bains, La Salle les Alpes et Saint-Chaffrey qui permettra de mettre en place un portage de livres à domicile au bénéfice des personnes âgées et /ou fragilisées résidant dans la vallée de la Guisane.

**Approuvé à l'unanimité**

12°/ Délibération n°059/2015 – Communauté de Communes du Briançonnais : rapports annuels du service public de l'assainissement et d'élimination des déchets ménagers 2014

Le Conseil Municipal prend acte des rapports des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets pour l'année 2014 arrêtés par la CCB.

13°/ Délibération n°060/2015 – Elaboration du document unique : convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention d'assistance à l'élaboration du Document Unique avec le service prévention du Centre de Gestion des Hautes-Alpes, pour une rémunération de 1 800 €.

**Approuvé à l'unanimité**

14°/ Délibération n°061/2015 – Document Unique : demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Le Conseil Municipal adopte les propositions suivantes :

- s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels avec l'assistance du CDG.
- solliciter l'assistance du CDG des Hautes-Alpes par voie de convention,
- s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention
- mettre en place en interne une organisation et désigner un référent susceptible de suivre et d'animer la démarche de prévention.
- solliciter une subvention du fonds national de prévention de la CNRACL

et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces pour la mise en œuvre de cette démarche.

**Approuvé à l'unanimité**

15°/ Délibération n°062/2015 – Pont de l’Alp : étude de faisabilité d’un parking et demande de subventions

Le Conseil Municipal arrête le projet d’étude pour la faisabilité d’un parking au niveau du Pont de l’Alp pour un montant de 12 000 € HT, et demande au Département des Hautes-Alpes et au Parc National des Ecrins une aide financière dans la limite du plan de financement ci-dessous :

°50% de subvention du Parc National des Ecrins,	soit 6 000 € HT
°30% de subvention du Département des Hautes-Alpes,	soit 3 600 € HT
°20% d’autofinancement	soit 2 400 € HT

**Approuvé à l’unanimité**

16°/ Délibération n°063/2015 – Décision Modificative n°1 : budget du service de l’Eau

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires afin de régulariser des écritures comptables antérieures à 2015 :

désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21531 : jonction Monétier Guibertès	0 €	14 300 €	0 €	0 €
D-21531-22 : raccord. Fontêtes/Lauzet	0 €	265 700 €	0 €	0 €
<b>Total D21 : immobilisations corporelles</b>	<b>0 €</b>	<b>280 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
R-232 : immob. incorporelles en cours	0 €	0 €	0 €	280 000 €
<b>TOTAL R23 : immobilisations en cours</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>280 000 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>280 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>280 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>280 000 €</b>		<b>280 000 €</b>

**Approuvé à l’unanimité**

17°/ Délibération n°064/2015 – Décision Modificative n°2 : budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles inscriptions budgétaires :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1323-106 : mobilier matériel outillage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
R-13258-066 : travaux voirie et réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	90 000.00 €
R-13258-106 : mobilier matériel outillage	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
<b>TOTAL D13 : subventions d’investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>197 000.00 €</b>
D-1641 : emprunts en euros	0.00 €	200 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
<b>TOTAL 16 : emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>200 000.00 €</b>
D-2031-066 : travaux de voirie et réseaux	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D20 : immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2151-066 : travaux de voirie et réseaux	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-106 : mobilier matériel outillage	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-106 : mobilier matériel outillage	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D21 : immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>190 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-219 : Ile du Moulin	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D23 : immobilisations en cours</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>410 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>397 000.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>397 000.00 €</b>		<b>397 000.00 €</b>

**Approuvé à l’unanimité**

18°/ Délibération n°065/2015 – Pico-centrale du Tabuc : demande de subventions

Le Conseil Municipal arrête le projet de construction de la pico-centrale du Tabuc pour un montant de 899 200 € HT et demande une aide financière selon le plan de financement ci-dessous :

Pico centrale du Tabuc – 899 200 € HT		
Conseil Régional PACA	75 000 €	8.34%
ADEME	75 000 €	8.34%
Europe – FEDER	299 000 €	33.25%
Emprunt	250 000 €	27.80%
Autofinancement	200 200 €	22.27%

**Approuvé à l'unanimité**

20°/ Délibération n°067/2015 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve les changements suivants :

\*création d'un emploi d'adjoint administratif de 2° classe pour le poste de l'accueil

\*augmentation du temps de travail, filière technique, de 20h à 23h/hebdo (école), et de 23h à 25h/hebdo (restaurant scolaire)

\*augmentation du temps de travail adjoint d'animation à raison de 28h/hebdo

**Approuvé à l'unanimité**

21°/ Délibération n°68/2015 – Echange parcelles V 153/V 165

Le Conseil Municipal approuve l'échange de la parcelle V153, touchée par l'emplacement réservé n°13 et destiné à l'aménagement des abords du Moulin, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> contre la parcelle communale cadastrée V 165 de 30 m<sup>2</sup>, et dit que les frais relatifs à cet échange seront pris en charge par la Commune.

**Approuvé à l'unanimité**

Motion de soutien au personnel de l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal demande à l'Etat de conforter le régime forestier, de continuer à confier sa mise en œuvre à l'ONF, souligne que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat et réaffirme son attachement aux missions de service public de l'ONF.

Messieurs du CHAFFAUT et LESPINASSE ne prennent pas part au vote.

Motion de soutien à l'activité économique et aux services publics locaux

Le Conseil Municipal demande avec force aux députés et au Gouvernement d'écouter leurs revendications, suite à la baisse de 30% des dotations de l'Etat, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de nombreuses collectivités, et de préserver l'identité communale et les libertés locales, valeurs auxquelles les populations sont profondément attachées.

Messieurs du CHAFFAUT et LESPINASSE ne prennent pas part au vote.

La séance est levée à 21 heures 30.